

Formulaire d'inscription et d'engagement avec AcCorps de Soi Saison 2025-2026

Praticienne

Lauranne LeLijours Bodnar

Diplômée d'Etat

Monitrice Educatrice

Educatrice Spécialisée

Certifiée

Praticienne Danse de l'Être ®

Praticienne E'Move ®

Intervenante Systémique et familiale (Constellations, génogramme, ...)

SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

Fondatrice

Accorps de soi – Thérapies en Mouvement

accorpsdesoi@gmail.com

06 78 40 21 41

Instagram : accorps.de.soi

Facebook : @accorpsdesoi

Site internet : *en travaux*

Pratiquant·e

NOM :

Prénom :

Agissant en mon nom personnel

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Profession :

Offres : 2025-2026

Formule(s) souscrite(s) :

Danse de l'Être® à Limoges (2h-2h30)

1 atelier « découverte » Gratuit le 8 septembre 2025

☐ A la carte 21 € / atelier

☐ A l'année (28 ateliers) 490€

(Au lieu de 588 €)

☐ Par Cycle de 7 ateliers 130€

(Au lieu de 147 €)

☐ Par abonnement de 15 ateliers 280€

(Au lieu de 315 €)

Rituels équinoxes et solstices (1h30)

☐ A la carte 19€/ rituel

☐ Les 4 rituels sur l'année 68€

(Au lieu de 76 €)

Constellations dansées (3h00) ⚠ 7 personnes maximum

☐ A la carte 50€ / Constellations dansées

☐ Les 3 constellations dansées sur l'année 120€

(Au lieu de 150 €)

Danse en individuel (1h30)

☐ A la carte 65€

☐ Pour 3 danses en individuel 165€

(Au lieu de 195 €)

Constellations systémiques et familiales en individuel

☐ En 3 RDV 180€

Offres (ne s'appliquent pas aux formules « A la carte »)

☐ -5% pour 2 formules ou Adhérent.e REZOZEN

☐ -8% pour 3 formules

☐ -10% pour 4 formules

☐ -12% pour 5 formules

Tarif solidaire = -10% (sur présentation d'un justificatif : France Travail, RSA, Etudiant...)

Les dates et horaires d'ateliers de danses, de rituels et de constellations dansées, sont disponibles dans le calendrier à la fin de ce document

Modalités et facilités de règlement

Je souscris à formule(s) ; je bénéficie donc d'une offre de - % pour un montant total de€

Possibilité de paiement par :

- ☐ Prélèvement SEPA de septembre à juin (**vous trouverez l'autorisation à remplir à la fin du formulaire**)
- ☐ Par espèces
- ☐ Par carte bancaire

Le paiement doit être effectué ou débuté, avant le premier atelier.

La fin du paiement doit-être effectué **avant** le dernier atelier.

Je débute le paiement le/...../.....

Je termine le paiement le/...../.....

Droit à l'image

☐ J'autorise, Accorps de Soi – Lauranne LeLijours Bodnar EI, à faire des **captations vidéos et photos** lors des ateliers et à les exploiter librement pour la promotion des activités d'Accorps de soi.

☐ J'autorise, Accorps de Soi – Lauranne LeLijours Bodnar EI, à faire **seulement des captations photos floutées**, lors des ateliers et à les exploiter librement pour la promotion des activités d'Accorps de soi. (*rayez la mention inutile*)

☐ Je n'autorise pas, Accorps de Soi - Lauranne LeLijours Bodnar EI, à faire des captations vidéos ni photos lors des ateliers et à les exploiter librement pour la promotion des activités d'Accorps de soi.

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

Dernière mise à jour : 09/06/2025

1. Introduction

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et d'Utilisation (CGU) régissent les conditions de participation aux ateliers de danse thérapie holistique, de rituels, de constellations dansées et de constellations systémiques et familiales organisés par Lauranne LELIJOURS BODNAR, AcCorps de Soi, dans une salle privée, une à deux fois par semaine. En vous inscrivant aux ateliers, vous acceptez l'ensemble des termes définis ci-dessous.

2. Identité de l'Organisateur

- **Nom de l'Organisateur** : Lauranne LELIJOURS BODNAR
- **Siège social** : 22, rue Marc Antoine Muret, 87100 LIMOGES
- **SIRET** : 912 428 083 00014
- **Contact** : accorpsdesoi@gmail.com et **06 78 40 21 41**

3. Description des Ateliers

Les ateliers d'AcCorps de Soi sont des séances hebdomadaires et/ou trimestrielles et/ou visant à améliorer le bien-être des participant-es à travers la danse, les rituels et les constellations systémiques & familiales. Ils se déroulent dans une salle privée mise à disposition par l'organisatrice.

- **Fréquence des séances** : Une à deux fois par semaine (hors vacances d'été)
- **Durée d'une séance** : de 1h30 à 3 heures selon l'atelier
- **Adresse des ateliers** : 40, rue du Clos Augier 87000 LIMOGES
- **Capacité maximale** : de 7 à 20 participant(e)s selon l'atelier

4. Modalités d'Inscription et de Paiement

4.1. Inscription

L'inscription aux ateliers se fait via ce contrat, sous réserve de disponibilité. L'inscription est nominative et non transférable.

4.2. Tarifs

- Le prix des formules sont stipulés au début de ce document, avec des tarifs préférentiels et des offres

4.3. Paiement

Les paiements doivent être effectués par espèces, par prélèvement ou par carte bancaire. Le paiement doit être effectué avant la première séance et terminer avant la dernière séance.

Modalités et facilités de paiement stipulées au début de ce document.

4.4. Confirmation

L'inscription est validée dès réception du paiement complet. Une confirmation vous sera exprimée.

5. Conditions d'Annulation et de Remboursement

5.1. Annulation par le Participant-e

En cas d'annulation par le participant-e :

- Aucun remboursement sur les formules : à l'année, les cycles de 7 ateliers, l'abonnement de 15 ateliers, la formule 4 rituels, la formule 3 constellations dansées, la formule 3 danses en individuel et la formule constellation de 3 RDV ne sera effectué sauf cas de force majeure justifié.
- Le paiement pour l'année, par cycle, pour 15 ateliers, pour 4 rituels, pour 3 constellations dansées, pour 3 danses en individuel, pour une constellation en 3 RDV, vaut pour engagement sur toute la durée de la ou des formules souscrite(s), en cas d'absence à un ou plusieurs ateliers en cours, aucun remboursement ne sera accordé sauf cas de force majeure justifié.

5.2. Annulation par l'Organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une séance en raison de circonstances exceptionnelles (par exemple : maladie, force majeure, nombre insuffisant de participant-es). Dans ce cas, les participant-es seront informés dans les meilleurs délais compte tenu de l'empêchement et auront la possibilité de reporter la séance ou d'obtenir un remboursement.

6. Cadre déontologique de la danse de l'Être®

- De la Danse-Thérapie à la Danse de l'Être :

Dans le cadre de la danse de l'Être, le mot thérapie est pris dans son sens étymologique « qui remet en harmonie » et non dans le sens de soigner la maladie. La danse de l'Être est donc un Art du mieux vivre et un outil de connaissance de soi.

- La création artistique vécue comme processus de transformation :

C'est un travail sur soi, par création interposée. Il y a un aller-retour entre expression et impression, entre la création et l'auteur. Ce n'est pas un Art où seule la création est importante, ce n'est pas une thérapie analytique, mais une « émergence créatrice ».

- L'art comme chemin de métamorphose :

C'est un accompagnement par symbolisation (production de symboles) ponctué de révélations et d'interprétations. Celles-ci ne sont pas indispensables. Un travail sur soi en profondeur peut être fait sans travail interprétatif. L'accompagnement se fait avec la plus grande discrétion concernant l'interprétation. Ne pas chercher à tout comprendre permet l'alchimie propre à chacun de se faire.

- La Danse de l'Être que je propose est un chemin initiatique :

Ce n'est pas une formation. Si vous souhaitez vous former à cette pratique et devenir praticien-ne vous devez vous inscrire aux formations dispensées par la Danse de l'Être® : <https://dancedeletre.org/>

7. Engagements Participant-e

Le participant-e s'engage à :

- Arriver à l'heure pour ne pas perturber le déroulement de la séance.
- Porter une tenue confortable adaptée à la pratique de la danse.
- Respecter les consignes de sécurité et de bien-être, ainsi que les autres participant-es.
- Informer l'organisateur en cas de condition médicale particulière pouvant affecter sa participation.

8. Ententes préalables au bon fonctionnement du groupe

- Responsabilité :

Chacun prend la responsabilité de son propre processus de transformation. L'accompagnateur n'est pas là pour faire une analyse mais pour accompagner la personne dans son cheminement à travers le mouvement. Cet état d'esprit propose à chacun de retrouver son potentiel d'autoguérison, son pouvoir d'agir, et de mieux se connaître lui-même pour libérer les forces créatrices qui sont en lui.

- Respect de soi, de l'autre, du cadre proposé :

Chacun est invité à respecter son propre rythme, celui des autres et leurs différences à travers une attitude d'écoute et de non-jugement. Il n'y a pas d'obligation de faire les exercices si une personne ne le souhaite pas, mais il est demandé de ne pas perturber le groupe et de respecter les horaires pour un fonctionnement harmonieux.

- Confiance et confidentialité :

Le cercle du groupe est comme un laboratoire ou une matrice permettant la transformation. Chacun est tenu de ne pas parler à l'extérieur du cercle de ce qui a été

dit de façon personnelle. Dans cet espace de confiance et de respect, chacun est invité à vivre ce qu'il a à vivre en pleine conscience.

- Engagement :

L'engagement de toute la personne est la garantie du bon déroulement du processus de transformation. Ce travail se fait à la mesure de ce que chacun amène et de son engagement sincère à progresser dans la connaissance de soi.

9. Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure survenus durant les ateliers, sauf en cas de faute avérée de sa part. Les participant-es sont responsables de souscrire à une assurance personnelle couvrant les risques liés à la pratique des ateliers et de vérifier leur aptitude médicale avant de participer à la danse thérapie.

10. Règles d'Utilisation de la Salle

- Il est interdit de fumer ou de consommer de l'alcool dans la salle.
- Les participant-es sont tenus de respecter le matériel mis à disposition ainsi que l'espace de la salle.
- Toute dégradation volontaire ou involontaire sera facturée au/à la participant-e responsable.

11. Propriété Intellectuelle

Tout contenu pédagogique utilisé dans les ateliers (exercices, musiques, supports, photos, vidéos...) est la propriété exclusive de l'organisateur. Toute reproduction ou utilisation à des fins commerciales est strictement interdite sans accord préalable.

12. Protection des Données Personnelles

Les données collectées lors de l'inscription (nom, e-mail, etc.) sont nécessaires à la gestion des ateliers et ne seront utilisées qu'à cette fin. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit de modification et de suppression de vos données.

13. Force Majeure

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'annulation ou de modification des ateliers en raison de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, telles que des catastrophes naturelles, des grèves, ou toute autre situation relevant de la force majeure.

14. Modification des CGV/CGU

L'organisateur se réserve le droit de modifier les présentes CGV et CGU. Toute modification sera communiquée aux participant-es par e-mail ou affichée lors des ateliers, et entrera en vigueur immédiatement après publication.

15. Loi Applicable et Juridiction Compétente

Les présentes conditions sont régies par la loi française. En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de l'organisateur.

16. Contact

Pour toute question relative aux ateliers ou aux présentes CGV/CGU, vous pouvez contacter l'organisateur à l'adresse suivante : accorpsdesoi@gmail.com

En vous inscrivant à nos ateliers, vous reconnaissez avoir lu et accepté l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

Règlement intérieur

Article 1 : Objet

Ce règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement et de comportement au sein de la salle louée pour la pratique des ateliers dispensés par AcCorps de Soi, dans le respect des autres participant-es, des animateurs, et du matériel mis à disposition.

Article 2 : Accès à la salle

1. La salle est accessible uniquement aux participant-es inscrits aux séances
2. Les horaires de début et de fin des séances doivent être respectés scrupuleusement. Toute arrivée tardive ou départ anticipé devra se faire dans la discrétion pour ne pas perturber la séance en cours.
3. Il est interdit d'accéder à la salle sans autorisation préalable de l'animateur ou du responsable de l'espace loué.

Article 3 : Tenue et hygiène

1. Pour chaque participant-e il est recommandé de porter une tenue confortable, adaptée à la pratique des ateliers et permettre des mouvements libres.
2. Il est recommandé de venir avec des chaussures souples ou de pratiquer pieds nus, selon les consignes de l'animateur.

3. L'hygiène personnelle doit être respectée pour le confort de tous. Il est conseillé de venir avec une gourde d'eau.

Article 4 : Respect des autres

1. La bienveillance, le respect et l'écoute envers les autres participant-es sont essentiels au bon déroulement des séances.
2. Toute forme de discrimination, harcèlement ou violence (verbale ou physique) est strictement interdite.
3. Le respect de la confidentialité des échanges et des émotions partagées durant la séance est impératif.

Article 5 : Matériel

1. Les participant-es sont tenus de respecter le matériel mis à disposition (enceintes, tapis, chaises, coussin, bâtons, etc.). Toute dégradation volontaire ou négligence sera à la charge de la personne responsable.
2. Le rangement du matériel après chaque séance est préconisé.

Article 6 : Responsabilités

1. L'animateur de la séance est garant du cadre et de la bonne conduite de la séance ainsi que des conditions de sécurité.
2. Chaque participant-e s'engage à informer l'animateur de toute condition de santé ou limitation physique avant le début de la séance.
3. Les participant-es pratiquent sous leur propre responsabilité. Une assurance responsabilité civile est recommandée.

Article 7 : Utilisation de la salle

1. La salle doit être laissée propre et en ordre après chaque séance. Chaque participant-e est responsable de ses effets personnels.
2. Il est interdit de consommer des aliments ou des boissons (autres que de l'eau) dans la salle de pratique.
3. Il est interdit de fumer dans la salle ni à l'extérieur dans l'enceinte du lieu.
4. Toute utilisation abusive ou non autorisée des locaux pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la pratique.

Article 8 : Téléphones et dispositifs électroniques

1. Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux durant les séances afin de ne pas perturber le déroulement de la pratique.
2. L'enregistrement (vidéo ou audio) des séances est strictement interdit sans l'accord préalable de tous les participant-es et de l'animateur.

Article 9 : Cas de force majeure

En cas d'annulation de séance pour des raisons de force majeure (conditions climatiques, incidents techniques, etc.), les participant-es seront informés dans les meilleurs délais.

Article 10 : Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement intérieur, l'animateur se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le/la participant-e concerné-e sans remboursement.

Article 11 : Modifications du règlement

Le présent règlement peut être modifié par l'animateur ou le responsable de la salle en fonction des besoins ou des événements. Chaque participant-e sera informé des changements éventuels.

Modalités relatives à l'inscription

☐ En cochant cette case, je suis ravie et j'accepte de recevoir des informations sous forme d'envoi par email (type stages, autres ateliers, newsletter)

☐ En cochant cette case, j'accepte d'être ajouté-e au groupe WhatsApp Danse de l'Être à Limoges (informations sur stages, cycles, abonnements, conférences-ateliers, et sur les surprises d'AcCorps de soi)

☐ En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

☐ **En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des CGV/CGU. La signature du formulaire d'inscription vaut pour acceptation de l'ensemble des documents fournis qui constituent l'engagement.**

Fait à :

le :

Signatures :

Praticienne :

Pratiquant-e :

Bienvenue chez Accorps de Soi 😊

Autorisation prélèvement SEPA pour les particuliers



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

Lauranne Bodnar LeLijours – AcCorps de Soi

A envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
Conformément aux instructions de [Lauranne Bodnar LeLijours - AcCorps de Soi](#)

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA :

Débiteur :

Votre Nom*

Votre Adresse*

Code postal*

Ville*

Pays*

Créancier :

Nom

Lauranne Bodnar LeLijours – AcCorps de Soi

Adresse

22, rue Marc Antoine Muret

Code postal

87100

Ville

Limoges

France

Pays

France

IBAN*

[illegible]

BIC**

[illegible]

Paiement :

7

Récurrent/Répétitif

7

Ponctuel

$$A^* :$$
$$\text{Le}^* :$$

--	--	--	--	--	--	--	--

Signature* :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que

Vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.

(**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent mandat sont destinées à n'être utilisées ou traitées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client et pour le respect des obligations légales et réglementaires. Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées et ce, dans le respect des obligations de sécurité et de confidentialité. Elles pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits d'opposition, d'accès, d'effacement, de limitation et de rectification tels que prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, par courrier à l'adresse du créancier suivante : 22, rue Marc Antoine Muret 87100 Limoges ou par E-mail à accorpsdesoi@gmail.com

Autorisation prélèvement SEPA pour les **professionnels**



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Lauranne Bodnar LeLijours – AcCorps de Soi

A envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte Conformément aux instructions de Lauranne Bodnar LeLijours – AcCorps de Soi

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA inter-entreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA inter-entreprises autorisé une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.



Référence unique du mandat: _____

Identifiant créancier SEPA : _____

Débiteur :

Créancier :

Votre Nom*

Nom Lauranne Bodnar LeLijours – AcCorps de Soi

Votre Adresse*

Adresse 22, rue Marc Antoine Muret

Code postal*

Ville*

Code postal

87100

Ville

Limoges

Pays*

Pays

France

IBAN*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Paiement :

☐

Récurrent/Répétitif

☐

Ponctuel

Tiers débiteur

Tiers créancier

A* :

Le* :

--	--	--	--	--	--	--	--

Signature* :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.

() Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).**

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent mandat sont destinées à n'être utilisées ou traitées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client et pour le respect des obligations légales et réglementaires. Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées et ce, dans le respect des obligations de sécurité et de confidentialité. Elles pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits d'opposition, d'accès, d'effacement, de limitation et de rectification tels que prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, par courrier à l'adresse du créancier suivante : 22, rue Marc Antoine Muret 87100 Limoges ou par E-mail à accorpsdesoi@gmail.com

Calendrier 2025

Légende :

	Constellations dansées 3h00 : de 9h30 à 12h30
	Atelier Découverte Gratuit 2h30 : de 18h15 à 20h45
	Atelier de début de cycle 2h30 : de 18h15 à 20h45
	Atelier de fin de cycle 2h30: de 18h15 à 20h45
	Atelier de cycle 2h00 : de 18h15 à 20h15
	Rituels Equinoxes et Solstices 1h30

septembre 2025							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30					

18h15-19h45

octobre 2025							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40			1	2	3	4	5
41	6	7	8	9	10	11	12
42	13	14	15	16	17	18	19
43	20	21	22	23	24	25	26
44	27	28	29	30	31		

novembre 2025							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44						1	2
45	3	4	5	6	7	8	9
46	10	11	12	13	14	15	16
47	17	18	19	20	21	22	23
48	24	25	26	27	28	29	30

décembre 2025							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
49	1	2	3	4	5	6	7
50	8	9	10	11	12	13	14
51	15	16	17	18	19	20	21
52	22	23	24	25	26	27	28
1	29	30	31				

10h-11h30

Calendrier 2026

janvier 2026							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

février 2026							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

mars 2026							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

10h-11h30

avril 2026							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

mai 2026							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

juin 2026							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

10h-11h30